

Tribune Sophie DJIGO

Un jugement qui met tous les enseignants et chercheurs en danger

La 17ème chambre du tribunal de Paris, spécialisée dans le droit de la presse a rendu hier un verdict qui met tous les enseignants et chercheurs en danger. Statuant sur l'affaire qui oppose Sophie Djigo à des responsables d'extrême droite qu'elle accuse d'avoir orchestré une campagne de harcèlement extrêmement violente à son encontre, notre collègue professeure de philosophie s'est vue déboutée de sa demande.

Retraçons les faits. Durant l'année 2022-2023, Sophie Djigo organise avec ses étudiants d'hypokhâgne, dans le cadre d'un projet interdisciplinaire intitulé « Exil et Frontières » (son sujet de recherche), une sortie à Calais comprenant notamment une rencontre avec des bénévoles de l'association l'Auberge des migrants. Il n'en faut pas plus pour déclencher l'ire d'une enseignante du même établissement, porte-parole locale de l'association zemmourienne Parents-vigilants dont le protocole d'action est désormais bien connu : publication sur les réseaux sociaux d'un communiqué sous la forme d'une « alerte », divulgation de l'établissement puis de l'identité de l'enseignant, et reprise coordonnée de l'attaque par différents comptes d'extrême droite. Cette fois, ce sont les comptes officiels du parti Reconquête et d'Eric Zemmour qui diffusent quasi immédiatement l'« information », ce-dernier parlant de « grand endoctrinement » et affirmant que Sophie Djigo aurait « décidé d'enrôler ses élèves dans des activités pro-migrants à Calais ». Un communiqué officiel est publié par Reconquête, suivi d'un second émanant de la section Hauts de France du RN. Le blanc-seing de cyberharcèlement est ainsi donné et les comptes anonymes – tous en lien avec la fachosphère - s'en donnent à coeur joie : « qu'on lui tonde le crâne », « qui est cette collabo ? », « prof de merde », « cruche, sans ceinture de chasteté » jusqu'aux menaces de mort et de viol. Certains messages haineux sont en réponse directe au tweet d'Eric Zemmour. Les vanes ouvertes, on n'attendait plus que l'analyse circonstanciée du site d'extrême droite Riposte laïque se découvrant des aptitudes pédagogiques pour émettre un docte jugement sur le travail de Sophie Djigo qu'il conseille de « virer » et qualifie d'« abrutie ».

Pour des raisons de sécurité, la visite est annulée. Bien sûr le réseau zemmourien s'en félicite. Mais le cyberharcèlement redémarre deux ans plus tard à l'occasion de l'assassinat de Dominique Bernard professeur dans un lycée d'Arras : « Il faut donner son adresse au prochain enfoiré d'islamiste qui tuera encore et encore et encore et encore » écrit un courageux anonyme sur Twitter. Si cinq personnes identifiées comme auteurs directs de certains tweets orduriers ont été condamnées le 20 mars dernier pour cyberharcèlement, les responsables des divers articles ou communiqués initiaux, que l'on peut qualifier de meneurs d'opinion, s'en sortent sans aucune condamnation, le tribunal ayant considéré hier que les propos « relèvent du débat d'idée, mêlé d'un procès d'intention fait à Sophie Djigo » mais qu'ils ne sont que blessants, pas diffamatoires, le délibéré ajoutant plus loin que « ce débat, essentiel dans une démocratie où l'école remplit une fonction émancipatrice, est en effet de nature à intéresser le public ». On se frotte les yeux : accuser une professeure et chercheuse d'endoctriner ses étudiants serait donc une opinion comme une autre, qui ne porterait aucunement atteinte à la probité et à l'éthique professionnelle de celle-ci. En outre, la justice reconnaît ainsi qu'il est tout à fait légitime de discuter publiquement, à partir de pures allégations non étayées empiriquement, de la pertinence d'un projet pédagogique et du professionnalisme d'une enseignante.

Ce jugement est particulièrement inquiétant pour au moins deux raisons. La première est qu'il ne reconnaît aucune responsabilité aux différentes personnalités politiques et médiatiques dans le déclenchement d'une campagne de cyberharcèlement qui a mis notre collègue en danger ; la seconde est qu'il rend légitime la mise sous surveillance de notre liberté pédagogique et académique et donne la possibilité de les condamner publiquement sur les réseaux sociaux et dans les médias, sans aucune autre expertise que le soupçon idéologique.

Ainsi devenons-nous toutes et tous présumés coupables dès lors que nos propos et gestes ne correspondent pas aux attentes des réseaux d'extrême droite. Ainsi devenons-nous aussi de la chair à manipulation et désinformation dans le cadre de la propagande politique de ces partis, réseaux et médias dont on connaît fort bien le mépris pour les enseignants et les chercheurs et la défiance vis à vis d'une institution qui, de la maternelle à l'université, préfère l'esprit critique à la mise au pas.

Nous sommes à la fois choqués et inquiets de cette décision judiciaire et tenons à réaffirmer notre soutien et notre solidarité à Sophie Djigo dont l'histoire augure de bien mauvaises heures et nouvelles batailles à venir. Une chose est toutefois certaine, nous ne laisserons pas l'extrême droite dénaturer notre métier et utiliser nos cours, nos classes et nos séminaires comme instruments de médiation d'un projet idéologique que nous condamnons de bout en bout.

Premiers signataires

Michel Agier, anthropologue, directeur de recherche IRD, EHESS

Étienne Balibar, ancien professeur de philosophie, Paris Nanterre

Marie-Laure Basilien-Gainche, professeure de droit, Lyon 3

Jean-François Bayart, professeur à l'Iheid, Genève

Willy Beauvallet, politiste, Lyon 2, vice-président de l'AURDIP

Yassir Benhima, Professeur des universités- Lyon 2

Saïd Bouamama, sociologue

Rony Brauman, médecin, politiste

Saïd Benmouffok, professeur de philosophie

Magali Bessone, professeure de philosophie politique, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Christian Bonnet, professeur émérite de philosophie, Université Paris I

Claude Calame, directeur d'études, anthropologie historique, EHESS

Audrey Célestine, historienne, New-York university

Gregory Chambat, enseignant en collège

Johann Chapoutot, professeur d'histoire, Sorbonne Université

Sonia Dayan-Hezbrun, professeure émérite de sociologie

Laurence De Cock, enseignante en lycée, vice-présidente de l'ONED

Gaëlle Desliens, professeure des écoles

Georges Didi-Huberman, philosophe et historien de l'art, EHESS

Michel Espagne, germaniste, directeur de recherche émérite au CNRS

Mélanie Fabre, maîtresse de conférence en histoire, UPJV

Eric Fassin, professeur de sociologie, Université Paris-Ouest Nanterre

Malcom Ferdinand, philosophe, politiste, chercheur au CNRS

Kaoutar Harchi, sociologue et écrivaine

François Héran, sociologue, démographe, professeur au Collège de France

Emmanuelle Hermouet, professeure des écoles

Denis Kambouchner, professeur émérite de philosophie, Université Paris I

Caroline Ibos, professeure de sociologie, Paris 8

Magali Jacquemin, Professeure des écoles

Emmanuelle Jourdan-Chartier, enseignante en histoire

Michel Kokoreff, sociologue, Paris 8
Mathilde Larrère, maîtresse de conférence en histoire, Université Gustave Eiffel
Christian Laval, sociologue, Université Paris-Ouest-Nanterre
Sandra Laugier, professeure de philosophie, Université Paris I
Henry Laurens, professeur au Collège de France
Guillaume Leblanc, philosophe, Université Paris Cité
Chowra Makaremi, anthropologue, chercheure au CNRS
Philippe Marlière, professeur de science politique, University College London
Frédérique Matonti, professeure de science politique, Université Panthou-Sorbonne
Guillaume Mazeau, historien
Sarah Mazouz, sociologue, CNRS
Alain Mille, professeur honoraire Université, Lyon 1
Bertrand Ogilvie, psychanalyste, professeur émérite à l'Université de Paris 8
Jérémy Ollivier, professeur de philosophie en lycée
Claire Pagès, professeure de philosophie, Université Paris-Nanterre
Ugo Palheta, sociologue, Université de Lille
Irène Pereira, professeure de philosophie en éducation, INSPE
Michelle Perrot, historienne, professeure émérite, Université de Paris
Emmanuel Renault, professeur de philosophie, Université Paris Nanterre
Jean-Jacques Rosat, ex maître de conférence au Collège de France
Philippe Sabot, professeur de philosophie, Université de Lille
Marie-Caroline Saglio-Yatzimirsky, anthropologue, directrice de l'Institut Convergences Migrations
Sbeih Sbeih, chercheur associé IREMAM
Guillaume Sibertin-Blanc, PR, université Paris 8 Saint-Denis
Yves Sintomer, professeur de science politique, Paris 8
Eyal Sivan, cinéaste, essayiste
Maboula Soumahoro, maîtresse de conférences, Université de Tours
Patrice Vermeren, Professeur émérite des Universités, Philosophie, Université Paris 8
Christiane Vollaire, philosophe, ICM, LCSP
Jean-Claude Zancarini, historien, ENS de Lyon

Avec le soutien de :

Collectif Aggiornamento histoire-géographie
ONED Observatoire national de l'extrême droite
CAALAP : Coordination antifasciste pour l'affirmation des libertés académiques et pédagogiques
LDH : Ligue des droits de l'homme / des droits humains
Fondation Copernic
ATTAC
CGT Education
CGT Ferc-Sup
CGT-Cirad
SNES-FSU
FSU-SNUIPP
Fédération SUD éducation
Union syndicale Solidaires
SUD-recherche
SNPTES-UNSA

VISA : Vigilance initiatives syndicales antifascistes
ACIREPh : Association pour la Création d'Instituts de Recherche sur l'Enseignement de la Philosophie
APSES : Association des professeurs de SES
APPEP : Association des Professeurs de Philosophie de l'Enseignement Public
AFA : Association française des anthropologues
Collectif PLUS : Palestine Lyon Université Solidaires
CLARA : collectif de lutte antifasciste contre le racisme et l'antisémitisme
CVUH : Comité de vigilance face aux usages publics de l'histoire
AURDIP : Association des universitaires pour le respect du droit international en Palestine
Collège International de Philosophie
Union juive française pour la paix (UJFP)
Association La Digue
ICEM-Freinet
Collectif Questions de Classe (s)
Fédération nationale de la libre pensée
Les éditions Agone
Les éditions Textuel
Revue Chimères
Laboratoire Geriico Université de Lille Groupe d'Études et de Recherche Interdisciplinaire en Information et Communication ULR 4073ALIA (Association pour la liberté académique)
ALIA : association pour la liberté académique

Lien vers la liste intégrale des signataires de la tribune et pour signer la pétition :

<https://caalap.fr/agenda/signatures-sophie-djigo>